

Jeudi 16 avril 2020 #22

Covid-19 : Publication de trois ordonnances au Journal officiel

Le gouvernement a publié ce matin au Journal officiel, trois nouvelles ordonnances relatives à l'organisation de la justice pendant la crise sanitaire. Nous vous les transmettons sans délais.

- **Dispositions en matière de délais pendant la crise sanitaire**

Au nom de la relance économique, la durée de suspension des délais pour la consultation ou la participation du public est ramenée à sept jours suivant la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire et non plus un mois.

En droit des étrangers, le point de départ du délai de recours contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF), les arrêtés de transfert Dublin et les décisions de la Cour nationale du droit d'asile est reporté au lendemain de la fin de l'état d'urgence sanitaire, et non plus un mois après la fin de cette période.

[Lire l'ordonnance](#)

- **Prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire**

Une seconde ordonnance publiée concerne la prise de jours de RTT (réduction du temps de travail) ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

[Lire l'ordonnance](#)

- **Dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

Enfin, une troisième ordonnance porte diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

[Lire l'ordonnance](#)

Synthèse du projet de loi de finances rectificative pour 2020

Le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont présenté un [projet de loi de finances rectificative pour 2020](#), adopté le 15 avril 2020 en Conseil des ministres. Nous vous proposons une synthèse de ce projet de loi.

[Lire la synthèse](#)

Guide de l'avocat en temps de crise Covid-19, mis à jour par le CNB

Edité par le Conseil national des barreaux, le [guide de l'avocat](#) a été mis à jour. Il répond à vos questions sur la gestion de votre cabinet pendant la période de crise sanitaire liée au Covid-19.

[Lire le guide](#)

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)